

# Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège

---



# Le Ban

---



Bulletin d'information  
Octobre 2004

Diffusion restreinte

## Sommaire

---

Le petit mot du Président	3
Deux amis sont allés rejoindre l'armée des ombres	4-5
La Réserve de l'Armée de Terre en France	6-9
La Force de Réaction Rapide de l'OTAN	10-11
La coopération interarmes dans le combat urbain	12-15
L'IRSD : prêt pour une armée moderne	16-19
Le Dropping nocturne 2004 du CRORLg	19

### Prochains rendez-vous du Cercle

- **Mercredi 10 novembre** à 20h00, Cafétéria du 3CRI à Saint-Laurent :  
**Assemblée générale du CRORLg**  
(une convocation personnelle vous sera bientôt envoyée)
- **Vendredi 19 novembre** à 19h00 au Château d'Harzé :  
**Repas de Corps du CRORLg**

## Petit mot du Président

*Maj (R) Jean van BRUSSEL  
Président*

---

Cet été, deux anciens membres nous ont quittés : Le Lt Col Fred-dy Lebrun et le Cdt Henri Moreau.

Les dernières nouvelles de nos deux amis ont été la participation pour l'un à notre repas de gala et une missive pour l'autre s'excusant de ne pouvoir y participer tout en rééditant son attachement à notre cercle. C'est avec émotion que je tiens ici en mon nom personnel et en celui du comité à présenter à leurs familles nos plus sincères condoléances.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vous êtes prêts à terminer cette année.

Nous sommes restés actifs :

Notre S3 a proposé un dropping de nuit fin août, cette fois dans la région de Sougné-Remouchamps suivi d'un barbecue organisé par l'épouse de votre président.

Nos futurs rendez-vous sont :

- Une promenade familiale dans les fagnes ce samedi 9 octobre;
- La compétition de l'URNOR le week-end du 15/10 au 17/10/04;
- Notre assemblée générale le mercredi 10 novembre;
- Notre traditionnel repas de corps le vendredi 19 novembre et qui aura lieu au Château de Harzé.

Cette année le comité innove à nouveau et convie vos épouses à participer à notre repas de corps. J'espère vous y rencontrer nombreux.

N'oubliez pas pour les actifs de contacter votre unité afin d'y effectuer le minimum de jours requis pour rester dans la réserve active.

Je vous attends aussi très nombreux pour notre assemblée générale car nous y proposerons une refonte de nos statuts.

Retrouvez l'agenda d'activités belges et étrangères  
sur le website du Cercle

**<http://users.skynet.be/crorlg>**

## Deux amis sont allés rejoindre l'armée des ombres

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU  
Vice-Président

---



C'est en août dernier que nous avons appris la bien triste nouvelle : deux très anciens membres actifs de notre Cercle ont rejoint l'armée des ombres.

Très classiquement, je pourrais vous retracer en quelques lignes la biographie militaire de nos deux vaillants compagnons, mais comme souvent la mémoire défaille ou les détails manquent ou me sont inconnus, je me bornerai tout simplement à évoquer quelques faits de leur immense passé dans la Réserve.

Tout le monde connaissait le Lt Col Freddy LEBRUN puisque nous avons publié, dans l'édition d'avril de cette année, une lettre de cet homme exceptionnel. Dans cette missive adressée à notre Président, il redisait son profond attachement aux valeurs que le Cercle représentait pour lui, tout en regrettant de ne pouvoir participer à notre *Repas de Gala*, l'âge ne lui permettant plus de se déplacer aisément.

Avec émotion, je me souviendrai encore longtemps de cet homme qui avait vaillamment combattu lors de la campagne des 18 jours en 1940 dans les rangs du 12<sup>ème</sup> Régiment de Ligne et qui en parlait toujours modestement malgré une conduite de grande bravoure.

Entré au Cercle, alors que celui-ci ne connaissait à peine 12 ans d'existence, il s'y est dépensé avec compétence, acharnement et disponibilité lors de tous les exercices, même lorsqu'il était hors cadre. C'était l'homme de toutes les situations ; il savait tenir une permanence radio pendant de longues heures alors que les « jeunes » prenaient un peu de repos. Je me souviens même que lorsque, un jour, son tour était venu de céder la place à un autre officier de veille, il s'était simplement allongé sur un banc non loin de la salle « Ops » en disant : « Si vous avez besoin de moi, n'hésitez pas à me réveiller ! » Il avait alors 72 ans !

Chose incroyable pour l'époque – 1982 –, c'est encore lui qui a suscité l'entrée d'un équipement informatique au Cercle.

Il a terminé sa longue carrière au sein du Cercle comme simple

conseillé... mais quels conseils, toujours judicieux, en respect des procédures les plus pointues et à même de mener notre tâche à bon port.

Après son départ du Comité, il n'a jamais manqué une assemblée générale, un repas de corps, un cocktail... activités que son âge lui permettaient encore de pratiquer.

Je me souviendrai d'un homme droit, juste, compétant dans les matières militaires et que je respectais non seulement pour son grade mais bien plus pour ce qu'il était et ce qu'il représentait à mes yeux.



Le Cdt Henri MOREAU, lui aussi s'en est allé. Nous l'avions vu une dernière fois lors de notre *Repas de Gala* en mars dernier.

Artisan des activités du Cercle dès le milieu des années cinquante, il assurait le poste de S1 – administration – au Cercle ; ce n'était pas rien, car à cette époque le Cercle travaillait en symbiose complète et au niveau provincial avec GDCR (le Colonel responsable de toutes les activités de la Réserve pour une province – le G Des Cadres de Réserve). Je l'ai vu souvent « au garde à vous » devant le Col LARCIS (le GDCR de l'époque) expliquant le bien fondé d'un exercice et les interactions qui devaient exister entre l'Active et la Réserve pour mener à bien l'activité proposée.

J'ai connu Henri MOREAU ; c'était un homme jovial toujours prêt à sortir un « bon mot », mais la plaisanterie s'arrêtait où le travail commençait.

Il a aidé à mettre sur pied de nombreuses grandes activités du Cercle : le vingtième anniversaire de la fondation de notre association – 1954 , le jumelage avec le Cercle des Officiers de Réserve de Metz (France) – 1970 –, l'acquisition du titre de « Royal » et l'organisation du cinquantième anniversaire du Cercle.

Il était Officiers de Réserve au sein de l'Arme Blindée et plus spécialement aux Lanciers, affectation dont il était très fier... par Saint Georges ! Il était aussi un fin fusil et ne manquait jamais de remporter le premier ou l'un ou l'autre prix lors des compétitions de tir.

Merci à tous les deux pour ce que vous étiez et tout ce que vous avez fait pour le Cercle !

**OLD SOLDIERS NEVER DIE, THEY ONLY FADE AWAY**

## La Réserve de l'armée de Terre en France

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU  
Vice-Président*

---



En corollaire de la professionnalisation de l'armée de terre, sa réserve s'est transformée. D'une réserve nombreuse générée automatiquement par le service militaire en une réserve de volontaires sélectionnés ; d'une réserve de mobilisation en vue de la guerre à une réserve d'emploi pour ajuster en permanence l'outil militaire aux situations de crise. Sans avoir bénéficié pendant la période de professionnalisation d'un haut degré de priorité, la montée en puissance de la réserve fait maintenant partie des mesures de consolidation de l'armée de terre, à la fois comme complément opérationnel et comme force de rayonnement et d'enracinement dans la nation.

### **Pourquoi une réserve**

L'armée professionnelle, avec des effectifs restreints, doit faire face à des situations variables en intensité et en durée. Elle peut avoir à absorber des pics d'activité, périodiques ou conjoncturels, ou avoir besoin occasionnellement de spécialistes ou de cellules spécialisées qu'il n'est pas nécessaire d'entretenir en permanence. Comme l'entreprise peut avoir recours à des intérimaires, l'armée dispose ainsi de militaires à temps partiels. Avec une grosse différence cependant puisque pour être apte à s'intégrer sans délais dans un milieu très spécifique en situation de crise, le réserviste aura acquis, outre les savoir-faire nécessaires, toute la culture propre au monde militaire dont il fait partie et au sein duquel un véritable parcours professionnel lui est proposé. Ainsi, la réserve opérationnelle doit permettre d'ajuster le format et les capacités de l'armée de terre aux situations auxquelles elle peut être confrontée. En outre, l'évolution de notre société rend de plus en plus nécessaire une bonne compréhension des enjeux de défense par les citoyens, notamment ceux qui exercent des responsabilités sociales ou économiques. L'armée de terre française développe dans ce but sa réserve citoyenne.

### **Politique d'emploi**

La réserve opérationnelle de l'armée de terre française est totalement intégrée et ne constitue pas, comme dans certaines armées étrangères, une force autonome. Les réservistes renforcent donc les

formations d'active, soit comme compléments individuels, soit en unités élémentaires de réserve au sein des régiments ; cette ressource crée la possibilité d'augmenter la capacité opérationnelle des formations jusqu'à 20%. L'activité moyenne annuelle du réserviste est actuellement de 20 jours et doit être portée progressivement à 27. Dans les faits, elle varie de 15 à 30 jours, mais peut aller jusqu'à 120 jours en mission opérationnelle. L'activité s'exerce aussi bien sur le territoire national qu'en opération extérieure. Au sein des régiments, les unités de réserve ont des missions spécialisées (une quinzaine d'unités du génie, de transport et de circulation) ou des missions de défense du territoire (une centaine d'unités d'intervention à l'horizon 2010). Ainsi, selon la loi de programmation militaire 2003-2008, la réserve doit renforcer l'armée de terre en situation de crise pour lui permettre à la fois de s'engager en opération extérieure et de contribuer de manière significative à la défense du territoire national.

### **La réserve aujourd'hui**

Dès à présent les réservistes sont de plus en plus actifs dans la gestion des crises sur le territoire français, dans le domaine du secours aux populations à l'occasion de catastrophes (tempêtes - inondations - AZF - feux de forêt) ou de la sécurité générale (Vigipirate - renforcement de sécurité à l'occasion d'évènements exceptionnels). Près d'un millier de réservistes de l'armée de terre y ont participé au cours de l'année 2003. Ils contribuent notamment à renforcer l'organisation territoriale interarmées de défense au niveau de la zone de défense (Etat major interarmées de zone de défense) ou du département (Délégué militaire départemental). Il s'agit souvent de compléments individuels, mais certaines unités constituées du niveau de la section commencent à être engagées, comme à l'occasion du sommet d'Evian où deux sections de réserve du 27ème Bataillon de chasseurs alpins et du 22ème bataillon d'infanterie ont été mises sur pied.

Les réservistes volontaires et disponibles pour une durée de quatre mois peuvent participer aux opérations extérieures au titre des compléments individuels, soit au sein d'états-majors, soit au sein d'unités de combat ou d'appui. Certaines spécialités non spécifiquement militaires (juristes, linguistes, ingénieurs) sont très sollicitées au profit des cellules des affaires civilo-militaires (ACM). La contribution annuelle à ces opérations est actuellement de l'ordre de 250 réservistes de tous grades. Les réservistes en états-majors participent aux exercices nationaux ou interalliés ; ils constituent près de 40% des états-majors logistiques qui ne peuvent donc se mettre sur pied sans eux. En outre, 15%



des réservistes ont des emplois de formation (encadrement des JAPD et des préparations militaires ; affectations au sein des écoles de l'armée de terre) et 10% environ ont des fonctions administratives ou techniques.

### **La montée en puissance**

Avec 13.000 réservistes ayant signé un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, l'armée de terre ne réalise aujourd'hui que 45% de son format qui, au terme de la montée en puissance, doit permettre, de disposer de 29000 réservistes volontaires. Ces réservistes sont pour 40% des anciens militaires d'active, les autres étant issus en majeure partie du service national. Pour compenser la disparition de ce dernier, le recrutement de réservistes sans expérience militaire préalable a été amorcé de façon significative en 2003. L'accroissement annuel de l'ordre de 2000 réservistes, réalisé en 2003, devrait se poursuivre jusqu'en 2011 sous condition de disposer du budget nécessaire. La formation initiale de ces jeunes est conçue pour leur permettre de s'intégrer dans le monde militaire et d'être aptes rapidement à contribuer à des missions élémentaires de défense. Après une préparation militaire



destinée à confirmer la motivation et sélectionner les aptitudes à l'encadrement, le jeune volontaire suit une formation initiale de 3 à 4 semaines avant d'être affecté dans son unité. Les candidats officier reconnus aptes font en outre un stage de 4 semaines à Coëtquidan. Un véritable cursus de formation continue leur est ensuite proposé, pour des fonctions de commandement ou de spécialistes (renseignement, langue, logistique, transport, NBC etc...) L'école des O-R-S-E-M délivre le diplôme d'état-major qui permettra aux officiers d'accéder aux grades d'officiers supérieurs.

### **Conditions d'emploi**

Le dispositif contraignant, s'imposant à la fois au réserviste et à l'employeur, qui prévalait autrefois à fait place à une relation contractuelle, qui ne laisse subsister l'ordre d'appel qu'en cas de situation exceptionnelle sur décision gouvernementale par décret en conseil des ministres. En deçà de ce seuil, fait aujourd'hui défaut un système de rappel partiel pour des durées limitées qui permet de faire face à une crise d'intensité moyenne. L'emploi des réservistes, lié à la disponibilité

particulière de chacun, ne peut aujourd'hui, malgré leur meilleure volonté, qu'être ponctuel. C'est pourquoi l'efficacité future de la réserve opérationnelle repose sur la relation de partenariat qui pourra s'instaurer entre les armées et les employeurs, lié à l'intérêt que trouvera l'entreprise à compter des réservistes parmi son personnel.

### **La réserve citoyenne**

En complément de la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne contribue à la politique de relations extérieures de l'armée de terre. Ancien militaire d'active ou de réserve, ou directement recruté dans la société civile, le réserviste citoyen est un volontaire agréé auprès d'une autorité militaire pour mener bénévolement des actions visant à faire connaître dans son milieu, les problématiques propres à l'armée de terre, à favoriser notamment le recrutement ou la reconversion du personnel d'active et le fonctionnement de la réserve opérationnelle, voire à lui apporter un concours spécifique.



### **Conclusion**

La part très importante prise par les réservistes américains et britanniques au conflit en IRAK, lesquels ont pu constituer jusqu'à 10 à 15 % des forces engagées, ne permet pas de douter que la réserve est une composante essentielle de toute armée moderne. Plusieurs années sont encore nécessaires à nos réserves pour atteindre ce degré de maturité. L'armée de terre française a résolument entrepris ce chantier qui exigera beaucoup d'énergie et de persévérance, des aménagements à la législation actuelle et un véritable partenariat avec les entreprises.

#### **Information utile**

Le service des traitements (BFA-R/Mil-Res) a déménagé vers EVERE SUD. Pour tout problème de rémunération contactez le Chef de section, le 1Sgt BERT ou son adjoint, le 1Sgt HUYSMANS.

BFA-R/Mil-Res  
QRE - Bloc 4D-3-80  
Rue d'Evere, 1  
1140 EVERE

Tf: 02/701.69.14 ou Bemilcom 9/2400-6914  
Fax : 02/701.34.75 ou Bemilcom9/2400-3475

## La Force de Réaction Rapide de l'OTAN (NRF)

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU  
Vice-Président*

---



La force de réaction de l'OTAN sera un paquet cohérent de forces interarmées et multinationales à niveau de préparation élevé, faisant appel aux technologies de pointe. Cette force sera souple, déployable, interopérable et apte à soutenir des opérations prolongées.

Elle sera adaptée le cas échéant aux besoins d'une opération spécifique et sera prête à se transporter rapidement partout où il le faudra. Il ne s'agira pas d'une force permanente. La NRF pourra mener ses propres missions ou intervenir dans le cadre d'une force de plus grande taille pour contribuer à toute la gamme des opérations militaires de l'Alliance. La NRF pourra soutenir ses propres opérations pendant une période allant jusqu'à un mois, voire davantage si elle est réapprovisionnée. Sa taille et sa composition exactes sont à l'étude, et feront l'objet d'une définition plus précise, jusqu'à ce qu'elle parvienne à sa capacité opérationnelle finale.

La NRF sera constituée à partir des contributions de forces de différents pays, qui seront soumises à un système de rotation selon lequel elles s'entraîneront jusqu'à leur certification en tant que force interarmées, puis seront disponibles sur appel pendant les six mois suivants.

Mais la NRF servira aussi de catalyseur clé permettant de cibler et de promouvoir l'amélioration des capacités militaires de l'Alliance, en relation très étroite avec les éléments nationaux et multinationaux de l'Engagement capacitaire de Prague et avec l'ensemble du processus d'établissement des plans de forces de l'OTAN. Elle sera donc un élément essentiel de l'agenda pour la transformation de l'Alliance. En outre, tous les Alliés considèrent que la NRF et l'objectif global de l'Union européenne constituent des initiatives totalement compatibles et se renforçant mutuellement.

### **Les missions**

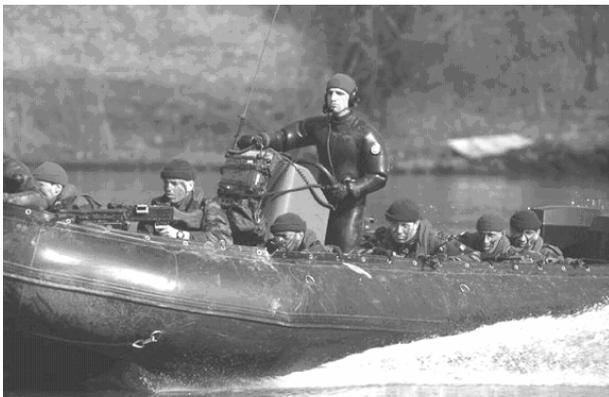
Les tâches de la NRF seront sans doute principalement celles qui exigent une capacité de réagir en déployant les forces les plus

performantes dans un très bref délai. Ces tâches pourraient consister, notamment, en une démonstration de force en vue de dissuader un agresseur, en un déploiement en tant que force autonome pour des opérations relevant de l'Article 5 (défense collective) ou n'en relevant pas (gestion des crises, stabilisation), et en un déploiement comme force d'entrée initiale dans le cadre d'une opération de grande envergure.

### **La mise en place**

Les 8 et 9 octobre 2003, à Colorado Springs (Etats-Unis), les Ministres de la défense des pays de l'OTAN ont fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre du concept global de la NRF. Ce concept, fondé sur la décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague, en novembre 2002, de créer une force de réaction de l'OTAN, a été approuvé par les Ministres de la défense à la réunion tenue à Bruxelles au mois de juin de 2003.

Il avait été décidé, au Sommet de Prague, que la force serait dotée de sa capacité opérationnelle initiale dès que possible mais au plus tard en octobre 2004, et de sa pleine capacité opérationnelle au plus tard en octobre 2006. Sur la base de ces directives, les Ministres de la défense ont chargé en juin 2003 les autorités militaires de l'OTAN (NMA) d'établir la NRF. Grâce au très intense et très rapide engagement des pays alliés, les NMA visent à l'activation d'un premier "prototype" de la NRF le 15 octobre de cette 2004. Cela permettra à l'Alliance de poursuivre la définition des besoins et l'élaboration des procédures de la NRF.



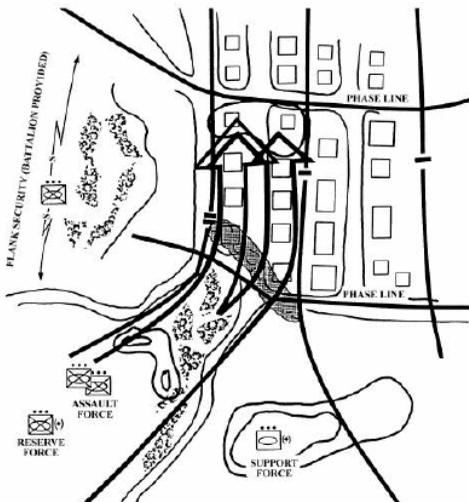
*Les Para-Commandos belges feront partie de la NRF*

## La coopération interarmes dans le combat urbain

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU  
Vice-Président*

Les opérations militaires en milieu urbain font et feront de plus en plus partie de la réalité des armées. Or, depuis des siècles, les armées se sont développées dans leur organisation, leur équipement et leurs doctrines en fonction d'opérations en milieu non urbain ; que ce soit la campagne, la montagne, le désert ou la jungle. On trouve encore dans de nombreuses armées des unités spécialement entraînées pour les opérations en montagne. Par contre, on aurait de la difficulté à identifier une armée ayant une unité spécialement préparée à opérer en milieu urbain.

La ville occupe une place marginale dans la doctrine, l'équipement et l'entraînement des armées. De plus, dans la mesure où des efforts sont consacrés à cet environnement, ils tendent à porter presque exclusivement sur le combat de moyenne ou haute intensité en milieu urbain. Les conflits de basse intensité, les opérations hors guerre et plus particulièrement les opérations de paix en milieu urbain sont donc les parents pauvres d'une famille d'opérations. Or les opérations hors guerre en milieu urbain vont constituer probablement d'un point de vue statistique le type d'opération militaire le plus probable et peut-être aussi le plus difficile à mener avec succès. C'est pourquoi la coopération interarmes occupe une place de choix dans le combat urbain.



Pour conserver sa liberté d'action et donc de mobilité, une armée devra éliminer les armes anti-blindés, réduire et déblayer les obstacles, annihiler l'action de l'ennemi et en particulier traquer les tireurs isolés (snipers).

Les troupes à pied, par leur aptitude à l'infiltration, peuvent effectuer ces tâches mais, face aux véritables blockhaus que peuvent constituer les immeubles modernes, elles manquent parfois de puissance.

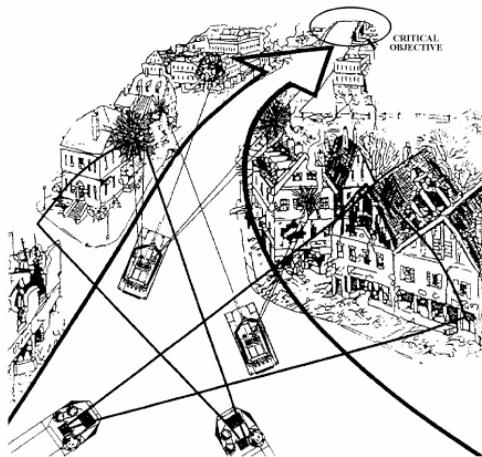
Les blindés, chars et véhicules blindés d'infanterie, peuvent

fournir un appui feu direct appréciable. Mais, pour des raisons évidentes de sûreté, ils ne peuvent être engagés seuls dans des actions de combat rapproché.

Comme dans tout milieu difficile, la coopération interarmes est une nécessité.

### **L'arme blindée**

Les chars obtiennent leur rendement maximal dans les zones des approches urbaines et aussi souvent en zones périphériques ouvertes. Les chars peuvent détruire les objectifs repérés en lisière, constituer l'élément de force dans le cadre d'un « saisir et tenir », disloquer le dispositif d'attaque ennemi, participer à des embuscades anti-blindés. En général, un blindé ne doit jamais rester isolé. Des blindés doivent pratiquer le soutien mutuel.



### **Le génie**

Le génie joue un rôle majeur en zone urbaine. Pour appuyer leurs manœuvres, les troupes à pied ont en effet besoin d'aménager le terrain de manière à entraver la progression de l'ennemi par la création d'obstacle, améliorer les capacités de « feu et mouvement » par le dégagement d'obstacles ou de champs de tir.

### **L'artillerie**

L'engagement de l'artillerie en zone urbaine subit des contraintes particulières dues à la densité accrue des immeubles qui limitent l'observation. D'autre part, l'appui feu d'artillerie se complique par la présence éventuelle de population locale. Enfin, les tirs peuvent provoquer des incendies qui constitueraient un obstacle à la progression des troupes à pied.

L'artillerie peut neutraliser les zones de préparation de l'ennemi, harceler des points clés, détruire des abris ou des bunkers.

### **L'artillerie antiaérienne**

Les avions et les hélicoptères constituent la menace principale de l'ensemble des zones urbanisées.

Les hélicoptères armés de canons et de roquettes, spécialisés dans l'appui feu direct, restent une menace prioritaire dans les zones périphériques. Les moyens d'autodéfense AA tels la Mi. 50 et le Mistral constituent des armes redoutables quand elles sont placées sur les toits dominants.

## **L'appui aérien**

### Les hélicoptères de combat



Le combat en zone urbaine ne permet pas aux hélicoptères d'exploiter leurs atouts majeurs : vitesse, mobilité et allonge. Ils ne peuvent, en principe, être engagés que sur le périmètre extérieur et à l'extérieur d'une agglomération. L'engagement de ce type de moyen à l'intérieur d'une zone urbaine est envisageable dans la mesure où celle-ci est occupée par des troupes amies et où la mission est limitée dans le temps.

### L'aviation

Une troupe à pied en combat urbain peut bénéficier de l'appui de l'aviation dont l'usage dépend des considérations suivantes :

- Un bombardement aérien fournit un avantage incontestable à l'attaquant ;
- Les dégâts collatéraux peuvent entraver sérieusement les mouvements de l'attaquant et donc réduire sa liberté d'action ;
- Le combat en zone urbaine est un combat de proximité et nécessite donc l'emploi de munitions ultra précises (guidage au laser) ou le retrait temporaire des troupes au contact ;
- La présence de population civile ou d'installations clés pourrait à nouveau entraver l'utilisation de l'aviation.
- L'observation étant particulièrement limitée, il n'est pas exclu de devoir employer des FAC (Forward Air Controllers) sur hélicoptères.

## La police militaire

La mise en œuvre d'un détachement de la Police Militaire en zone urbaine nécessite le maintien de la liaison avec les autorités civiles en vue d'une coopération constante avec la police locale. La création d'un centre de coordination est nécessaire pour assurer un tri des divers cas qui pourraient se présenter (terrorisme, déserteur, espion), en fonctions des attributions respectives.

## L'appui logistique

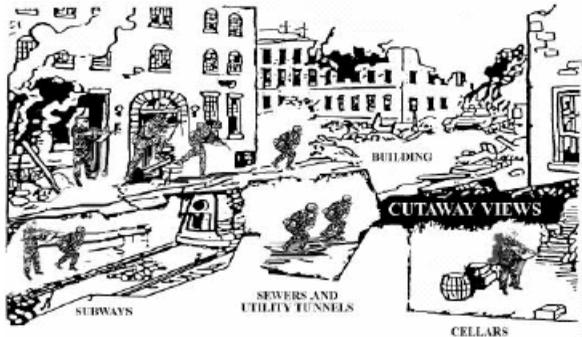
Le processus habituel du ravitaillement au niveau des unités de combat est très probablement et très profondément perturbé, voire inefficace temporairement. Mais d'autre part, le milieu permet d'envisager d'exploiter les ressources locales en tout genre.

Les réserves logistiques, transportées en cas de nécessité absolue par les hommes à pied, devront être rassemblées en « dumps » le plus en avant possible et jusqu'au niveau peloton.

Les opérations urbaines, particulièrement en opérations offensives, se caractérisent par un taux élevé de pertes humaines. Il est donc nécessaire de renforcer la chaîne d'évacuation des blessés. De surcroît, on peut envisager l'évacuation médicale par hélicoptères si les « hélistrips » sont à l'abri des tirs de combat.

## Le renseignement

Outre toute la mise en place d'une chaîne de transmission, capable de faire remonter un renseignement depuis l'échelon le plus bas vers le commandement des opérations et de transmettre les ordres en sens opposé, Il faut encore se renforcer par des moyens d'éclairage du théâtre des opérations tel un Escadron de surveillance du champ de bataille.



N.D.L.R.: Pour plus d'information sur ce passionnant sujet, nous vous invitons à relire les articles publiés précédemment dans le Ban et qui sont disponibles sur le website du Cercle, rubrique « Le Ban ».

## L'Institut Royal Supérieur de Défense : prêt pour une armée moderne !

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU  
Vice-Président*

---



*Article rédigé suite à la participation à la journée « portes ouvertes » de l'IRSD en 2003.*

Aujourd'hui, celui qui ne continue pas la formation de son personnel cadre manque le grand rendez-vous avec le XXI<sup>ème</sup> siècle, telle est la devise du monde de l'entreprise. L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) s'occupe depuis plus de 170 ans déjà de la formation post-scolaire des 'PDG' des Composantes.

Le centre d'études de Défense de l'IRSD participe quant à lui à la construction d'une Europe plus sûre.

Le quartier Sainte-Anne, situé à deux pas du Palais Royal de Laeken, est caché derrière la colline séparant la Drève Sainte-Anne de l'Avenue du Parc Royal. Depuis 1991, cette caserne abrite l'Institut Royal Supérieur de Défense. Ce dernier est chargé de la formation post-universitaire de presque tous les officiers des Composantes. Régulièrement, lieutenants, capitaines et même les généraux sont invités à l'institut pour venir y suivre une activité de formation ou assister à un séminaire.

Même au sein des Composantes, l'IRSD a parfois du mal à se séparer de l'image d'école qu'elle véhicule. Ce sont les stagiaires du deuxième cycle qui sont plus durs à convaincre à ce sujet. Pourquoi ? Certainement à cause de l'examen statutaire que l'on passe devant un jury indépendant de l'institut à l'issue de sa formation. Cet aspect représente vraisemblablement un handicap. Il arrive encore trop souvent que le stagiaire n'ait d'yeux que pour ses examens, ce qui fait perdre beaucoup de sa valeur à la formation professionnelle. L'institut est constamment à la recherche de solutions pour remédier à ces deux obstacles.

Par ailleurs, les demandes détaillées des clients sont toujours étudiées. Qu'attendent les différentes Composantes et les autres organismes militaires de leurs futurs managers et commandants ? C'est pourquoi l'IRSD tente d'instaurer une collaboration plus étroite et plus concrète avec ses clients militaires.

Depuis quelques années, les officiers temporaires ou de complément doivent également suivre ce premier cycle (ils ne peuvent accéder qu'au grade de commandant).

## **Ecole Royale Militaire et IRSD : une histoire commune**

### **1831-1872**

Au début de l'indépendance belge, l'École Militaire se charge de la formation des officiers de l'Etat-major. Le 12 novembre 1869, le Roi Léopold II fait construire à Bruxelles un bâtiment qui abritera l'École. C'est à cette date, l'École Militaire rentre complètement dans le giron du Ministère de la Guerre.

### **1872-1914**

À l'Abbaye de la Cambre d'Ixelles (l'actuel Institut Géographique National), une trentaine d'élèves de la première division débutent une formation de quatre ans. Chaque année est divisée en deux périodes : une formation théorique de 7 mois suivie d'un stage pratique de 2 mois. En 1909, l'École Militaire déménage dans les nouveaux bâtiments de l'Avenue Kortenbergh. Lorsque Albert I est couronné, il fait ajouter la branche économie politique au programme de l'École Militaire. Il tient à ce que la Belgique soit prête à faire face à une guerre éventuelle. Au cours de la Première Guerre mondiale, les activités de l'École Militaire sont provisoirement interrompues. 51 officiers tomberont au champ d'honneur ou succomberont à leurs blessures.

### **1919-1939**

Fin de la Première Guerre mondiale. Dans un premier temps, un Centre de Formation pour les Officiers d'État-major est mis sur pied. Le 13 juillet 1923, l'École Militaire recouvre son statut indépendant sous les ordres du ministère de la Défense. Le corps des officiers d'état-major disparaît et les officiers retournent aux armes en qualité de BEM (Brevetés d'État-major). Les études durent alors trois ans, mais les BEM sont dispensés du test technique et tactique de major. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, 31 officiers BEM trouveront la mort.

### **1947-1978**

Le 11 septembre 1947, les cours reprennent à l'École militaire. Du fait des nombreux bouleversements politiques sur la scène internationale, le besoin d'officiers d'état-major se fait de plus en plus pressant, aussi bien au niveau national qu'international. À l'époque, les six mois de stage et l'examen d'entrée sont suivis d'une formation de deux ans. Le candidat BEM passe ensuite le test final devant un jury.

### **À partir de 1978 : l'envol de l'IRSD comme organisme indépendant de l'ERM**

En 1978, l'École militaire « ancien modèle » se subdivise en deux. D'une part le module subsistant ERM pour la formation des jeunes officiers « polytechniciens » ou « toutes armes » ; d'autre part, en

un institut chargé de proposer, à différents moments de la carrière d'un officier, une formation continuée et prolongée. Cet organisme porte alors le nom d'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD). En 1991, l'IRSD déménage dans l'ancienne École des Cadets, dans le quartier Sainte-Anne à Laeken. La dissolution de l'École pour la Formation des Administrateurs en 1998 ajoute une nouvelle tâche pour l'institut : la formation des administrateurs militaires. L'amélioration constante de la qualité est un des objectifs principaux de l'IRSD. C'est ce qui permet aujourd'hui à l'institut d'offrir une formation post-universitaire adéquate et efficace dont les valeurs premières sont : respect, collaboration, communication et qualité. La formation continuée des officiers de réserve

**L'IRSD est chargé de la formation continuée des officiers de réserve.**

Il existe cinq cycles de formation accessibles aux réservistes :

**Le cycle de formation pour candidats capitaine (lieutenant de vaisseau) de réserve** se compose de trois phases : une phase d'information, une phase de formation et un stage en unité. La phase d'information dure quatre mois et est organisée par l'IRSD. La phase de formation dure trois semaines, et est centrée sur le module composante du Cours de Technique d'Etat-major (CTEM) des officiers d'active. Un stage en unité d'une semaine complète le cycle de formation.

**Le cycle de formation pour candidats major (capitaine de corvette) de réserve** se compose, outre le cours préparatoire, facultatif, et l'épreuve sur la connaissance de la deuxième langue nationale, de deux phases : une phase d'information et une phase de formation. La phase d'information dure quatre mois et est organisée par l'IRSD. La phase de formation dure trois semaines, et s'articule autour de semaines opérations du Cours pour Candidats Officier supérieur (CCOS) des officiers d'active.

**Le cycle de formation pour candidats lieutenant-colonel (capitaine de frégate) de réserve** se compose d'une phase de formation de quatre semaines à l'IRSD. En accord avec son chef de Corps, le candidat choisit son domaine de formation, orienté vers sa fonction future, parmi ceux destinés aux cours supérieurs (opérations, management & leadership, defence & security) ou à une formation complémentaire du CCOS.

**Le cycle de formation pour candidats colonel (capitaine de vaisseau) de réserve** est semblable au cycle précédent mais le domaine choisi par le candidat, en accord avec son chef de Corps, doit être différent du domaine retenu lors de la formation pour lieutenant-colonel (capitaine de frégate) de réserve.

**Le cycle de formation pour candidat général major (amiral de division) de réserve** se compose de la rédaction d'un travail écrit choisi par le candidat et proposé par l'IRSD. Le candidat doit également participer à une formation complémentaire à l'IRSD (Hautes Etudes de la Défense).



## **Dropping nocturne 2004 du CRORLg**

*Pha-Cdt Hre Jean-Claude VUEGHS  
S5 — Communication écrite*

---

C'est devenu une tradition : le dernier vendredi d'août, la Branche 3 organise un dropping nocturne pour les cadres de réserve et leurs grands jeunes gens.

Le Cdt Lambert L'HOEST nous a emmené cette année dans les bois entre Harzé et Nonceveux à travers un terrain assez praticable. Tout s'est fort bien passé cette année. Seul désagrément : il drachait depuis des heures et le sol était devenu une véritable éponge. Bottines et smooks ont été tout de suite percés et les porteurs de lunettes regrettaient qu'on n'ait pas encore inventé l'essuie-glaces ad hoc. Mais cela n'a pas refroidi l'enthousiasme de la vingtaine d'O.R. et de jeunes qui les accompagnaient.

Le dropping s'est terminé au milieu de la nuit dans le jardin de notre Président, le Maj Jean van BRUSSEL, qui, en compagnie de sa bonne épouse, attendait les marcheurs avec un appétissant barbecue. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

**Cercle Royal des Officiers de Réserve  
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER

Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège

Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95

GSM : 0475/45.51.93

<http://users.skynet.be/crorlg> – e-mail : [crorlg@skynet.be](mailto:crorlg@skynet.be)

---

**PERMANENCES AU CERCLE**

Lundi de 08h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30

Vendredi de 13h00 à 16h30

---

**COMPTES FINANCIERS**

Compte général (cotisations) : 000-0393686-60

**Cotisation annuelle : 15 €**

Compte branche 3 (activités) : 001-0627813-08

---

**QUELQUES ADRESSES UTILES (avant réorganisation)**

**URNOR** : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15

**EM Prov Liège** : Avenue Rogier, 17 – 4000 Liège – 04/220.83.78

**HRG-CC Res LC** : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.48.25

**COMOPSAIR** : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.56.86

**COMOPSSNAV** : Qu Billet, de Bruynestraat, 125 – 8310 Brugge – 050/36.79.33

**COMOPSMED** : Qu Reine Elisabeth, Rue d'Evere – 1140 Bruxelles – 02/701.73.31

**EMI 22** : Qu Landen, Hannuitse Steenweg, 80 – 3400 Landen – 011/83.16.31

**Mil Shop (4Bn Log)** : Camp Roi Albert, Route de Liège – 6900 Marche – 084/32.63.77

---

**RESPONSABLES REVUE**

**Editeur responsable** : Pha Cdt (Hre) Jean-Claude VUEGHS  
Rue de Bonnelles, 30 à 4102 Ougrée – Tél/Fax : 04/337.16.76

**Mise en page** : Lt (R) Paul SCIMAR

---

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

**Diffusion restreinte** : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal